

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 51

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, Mme Rubin, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet et Mme Taurine

à l'amendement n° 40 de Mme Chapelier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Elle prend en compte la nécessité d'intégrer une formation au risque de *burn out* et d'informer les étudiants de cette réalité dans l'exercice de leur métier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le burn out fait partie intégrante de la vie des sages-femmes. Il est essentiel qu'elles soient formées à ce risque durant leurs études.

« Je me réveille la nuit, je ne me souviens plus si je l'ai fait. « Ce médicament je l'ai donné ? » Alors, on rappelle l'hôpital depuis chez nous. On ne décroche jamais, on est vite à bout ».

Selon une étude du Collège national des sages-femmes datant de 2020, « Le nombre de sages-femmes françaises souffrant de syndrome d'épuisement émotionnel – burn out – est significatif puisque plus de 40% des cliniciennes salariées, 31% des cliniciennes libérales et 37,5% des enseignantes en sont victimes. Ce pourcentage augmente considérablement chez les sages-femmes coordinatrices puisqu'il atteint pratiquement 66%. »

Puisque les règles de recevabilité nous privent de proposer des amendements sur les conditions de travail des sages-femmes, nous souhaitons inclure la préparation au burn out dans la formation.